



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 5106

Texte de la question

M. Pierre Cardo appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la gestion, par l'agence régionale d'hospitalisation d'Ile-de-France des financements des études d'infirmiers. Devant une situation d'insuffisance évidente d'infirmiers, il s'étonne que l'ARH d'Ile-de-France ne soit pas en mesure de dégager les moyens financiers suffisants pour la formation de candidats ayant réussi leur concours d'entrée en institut de formation en soins infirmiers. Par ailleurs, les moyens budgétaires disponibles pour assurer la formation professionnelle de candidats sont également insuffisants, reportant ainsi les candidatures à plusieurs années. Il lui demande de lui préciser le mode de financement des études d'infirmiers par les ARH et, notamment, celle d'Ile-de-France, la façon dont ses crédits sont utilisés et les mesures qu'il entend prendre pour améliorer la prise en charge financière de la formation aux soins infirmiers.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cardo](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5106

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2002, page 3694